

Bulletin communal

N° 42

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 septembre
2005

Ordre du jour

- 1— Vente maison communale
- 2 – Subvention aménagement en mobilier de la bibliothèque
- 3 – Présence du loup en Maurienne
- 4 – Subvention exceptionnelle à l'U.A.M.
- 5 – Achat de terrain en rive droite et enquête parcellaire
- 6 – Aménagement de voirie sur la route de la Cascade au lieu dit « Parapet »
- 7 – Compte rendu d'activités de concession gaz
- 8 – Biens sans maître
- 9 – Indemnités de fin de stage
- 10 – Questions et informations diverses

Présents : André BOCHET, Annie ANESA, Yves DURBET, François ANDRE, Michel FRUMILLON, Véronique VALET, Jean-Jacques BEROUD, Danielle BOCHET, Marie-Claude DARBEL, Jean DURIEUX, Sabine BAROU- MORRUGARES, Patrick ALLARD, Patrick DEIANA, René VOISIN.

Absent excusé : Olivier POLAUD

DÉCISIONS

Approbation du compte rendu de la réunion du 1er juillet 2005

1 - Vente maison communale

Yves DURBET rappelle la décision prise le 1er juillet au sujet de la vente de la maison communale et informe les membres du conseil municipal du désistement de la personne retenue. Après avoir délibéré, le conseil municipal valide la 2ème offre, autorise le maire à signer la promesse de vente et toutes les formalités correspondantes.

Vote : 11 pour - 3 abstentions

2 - Subvention aménagement en mobilier de la bibliothèque

Le conseil général avait attribué une aide financière d'un montant de 4.198,48 € pour l'aménagement en mobilier de la bibliothèque. Compte tenu des dates de commande du mobilier, il convient de demander la prorogation de l'arrêté attributif.

Vote : à l'unanimité

3 - Présence du loup en Maurienne

Le conseil municipal, conscient de l'importance de la filière ovine et du pastoralisme en Maurienne se déclare solidaire des éleveurs dure-

ment touchés par les attaques répétées du loup sur leurs troupeaux et demande :

- ✓ la régulation contrôlée de l'espèce sauvage,
- ✓ l'amélioration des dispositifs de protection contre le prédateur,
- ✓ le renforcement et l'accélération des mesures d'indemnisations afin de ne pas mettre en danger l'équilibre économique des exploitations.

Vote : à l'unanimité

4 - Subvention exceptionnelle à l'U.A.M.

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 120 € à l'Union Athlétique de Maurienne dans le cadre de la participation de Pierrick FONTAINE aux championnats de France à Charléty.

Vote : à l'unanimité

5 - Achat de terrain rive droite et enquête parcellaire

Les travaux de la construction de la digue en rive gauche se poursuivent. Maintenant il est nécessaire de préparer ceux de la rive droite. Pour cela, l'avis des services des domaines concernant la valeur vénale des terrains a été demandé et exposé au conseil municipal, à savoir 25 € le m².

Informations

16ème Salon du Livre

22 et 23 octobre 2005
Invité d'honneur
Poitou Charentes

Tuning

Rassemblement le
02/10/2005
Z.A. de Longefan

Contribution Locale Etudiant

Dossiers à retirer en
mairie.

Aide Communale
pour l'adhésion d'un
enfant de 5 à 15 ans
à un club ou à une
association de type
culturel, sportif ou
artistique.
Infos en mairie

QI GONG

Reprise des cours
sur Hermillon.
Renseignements au
04 79 83 49 21

Etat-civil

Mariages
05/08/2005
Céline PRETEUX et
François LE GUERN

27/08/2005
Sandra SERVIER et
Grégory DURIEUX

03/09/2005
Aurore CHAUMAZ et
Dominique MANNO

Le conseil, après avoir délibéré et considérant la différence de prix entre la rive gauche et la rive droite décide de demander une explication au service des domaines.

Vote : 9 pour surseoir à cette décision

6 - Aménagement de voirie sur la route de la Cascade au lieu dit « Parapet »

Yves DURBET fait part au conseil municipal des résultats de l'appel d'offre concernant l'aménagement de voiries au lieu dit « Parapet ». Les entreprises MARTOIA et BRONNAZ sont retenues. Le conseil municipal :

- ✓ approuve les marchés pour un montant de 143.791,92 € HT pour la voirie et les réseaux divers en génie civil et de 9.201,80€HT pour les réseaux électriques
- ✓ autorise le maire à signer les marchés à intervenir
- ✓ retient la proposition de la société « Travaux Consult » pour assurer la mission de coordinateur en matière de sécurité et de protection de la santé d'un montant de 980 €HT.

Vote : à l'unanimité

Yves DURBET informe :

- ✓ qu'une décharge sauvage a été découverte par la gendarmerie et que des poursuites vont être entreprises.
- ✓ des nouveaux tarifs de l'entreprise TRANSALP pour la ligne de marché Intermarché/Hermillon et pour le ramassage du club du 3ème âge.
- ✓ de l'intervention d'un technicien le mercredi 05 octobre pour l'installation du cadastre numérisé.

Danielle BOCHET informe :

- ✓ de la démission de l'accompagnatrice scolaire, Mme LAMBERT Patricia. Elle est remplacée par Mme SIMON Patricia.
- ✓ de la préparation de la journée de solidarité du samedi 19 novembre en collaboration avec l'association « Mamabé ».

François ANDRE informe :

- ✓ de la fin des travaux au cimetière et de la livraison prochaine du colombarium.
- ✓ de la découverte de trois fuites d'eau sur le réseau.
- ✓ de l'embauche de 16 jeunes pendant l'été.
- ✓ que 10 inscriptions ont été enregistrées pour le concours des maisons fleuries.

André BOCHET fait le point sur l'ouverture au public de la médiathèque pendant les mois de juillet et août . Une vingtaine de personnes ont bénéficié des conseils avisés des stagiaires pendant 7 semaines avec des mini-informations. Un travail de qualité a été reconnu.

7 - Compte rendu d'activités de concession gaz

Yves DURBET présente le compte rendu d'activité de concession gaz sur la commune. Celui-ci est disponible en mairie pour consultation.

8 - Biens sans maître

Yves DURBET fait part au conseil que deux bâtiments sur la commune sont sans propriétaire :

- 1) la fruitière
- 2) la chapelle de l'Echaillon

Pour assurer l'entretien et éviter des problèmes de sécurité sur ces bâtiments, il serait utile que la commune devienne propriétaire de ces lieux.

Le Conseil, décide d'engager la procédure dite de « biens sans maître ».

Vote : à l'unanimité

9 - Indemnités de fin de stage

Compte tenu de la satisfaction générale des personnes qui ont fréquentées la médiathèque cet été, le conseil municipal décide d'accorder une indemnité de stage d'un montant de 230 € à chacun des deux stagiaires et le remboursement de leurs frais de déplacement et d'hébergement.

Vote : à l'unanimité